



17ème législature

Question N° : 2470	De M. Jorys Bovet (Rassemblement National - Allier)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail et emploi		Ministère attributaire > Travail et emploi
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Situation des salariés suite à la liquidation judiciaire de Milee	Analyse > Situation des salariés suite à la liquidation judiciaire de Milee.
Question publiée au JO le : 03/12/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

M. Jorys Bovet interroge Mme la ministre du travail et de l'emploi sur la situation alarmante de 5 000 salariés de l'entreprise Milee (ex-Adrexo) sans emploi suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise. S'ajoutent à ce chiffre les 5 000 salariés déjà concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi. Le 9 septembre 2024, le groupe Milee a été placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Marseille, provoquant un arrêt immédiat de l'activité, sans repreneur. Les employés se retrouvent aujourd'hui sans emploi et sans salaire. Le mandataire financier en charge du dossier, ainsi que l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS), ont indiqué qu'ils n'avaient malheureusement pas le temps de gérer un dossier si important. En l'état, les salariés ne perçoivent aucun revenu et sont dans l'incapacité de s'inscrire à France Travail, ne disposant pas des documents nécessaires. La perspective de rester plusieurs mois sans aucune ressource place des milliers de familles dans une situation d'urgence sociale et de précarité, avec des conséquences dramatiques sur le plan personnel et financier. Dans ce contexte d'urgence sociale, il souhaite connaître les mesures exceptionnelles qui pourraient être mises en place pour accélérer les paiements et alléger les difficultés que rencontrent les familles.